cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadia Chaaban
https://www.cadre21.org/membres/1e46243933a242f52ad07983

Date d'obtention : 2021-03-03 13:39:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, rencontrer l'auteur (ami ou personne elle même), remplir la grille d'évaluation. Rencontrer tout le monde avant l'instigateur afin de bien évaluer la situation. Si la situation évaluée démontre un acte malveillant, confisquer le cellulaire de l'instigateur et ne pas lui demander sa version des faits. Appeler les policiers pour la suite des choses. S'il s'agit d'un acte impulsif, remplir la grille avec lui, confisquer le téléphone sans chercher à voir les photos. Contacter les parents dans les plus brefs délais.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque cas est différents, il faut bien prendre le temps d'évaluer et d'analyser le tout. Que même lorsqu'un adulte hors de l'école est impliqué, on applique les étapes du protocole sexto. Également, que lorsqu'un policier nous demande de rencontrer un élève, on doit refuser puisque l'on est pas mandataire des policiers et aussi, si c'est un parent qui vient nous voir, on ne peut intervenir et on le dirige au poste de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Je trouve délicat de ne pas intervenir si c'est un parent qui vient nous voir pour de l'aide à ce niveau, ça change de nos pratiques habituelles puisque nous sommes souvent les références pour les parents de nos jeunes. Également, l'étape de la confiscation du cellulaire peut être plus délicate je trouve. Pour le reste, je n'éprouve aucun malaise quant aux autres étapes, étant habituée d'intervenir à ce niveau. Je trouve que Sexto nous aidera vraiment à bien structurer nos interventions et tout est plus clair! :)